

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2018/01

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 janvier 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
Mr BISSAY David
Mme RODET Chantal
Mr MUZELLE Robert
Mr TRIBOLET Didier

Excusé : /

Secrétaire de séance :

SERRAILLE Joëlle



Ordre du jour

- 1 - Opération « Aménagement du bourg »
- 2 - SIEL : compétence EPAT
- 3 - Parc Aventure
- 4 - Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu :

→ Approuvé à l'unanimité

Liste des délibérations prises à la date du 19 décembre 2017 :

Séance du 19 décembre 2017	
2017.11.01	Aménagement traversée RD1 : Demande de subvention COCA
2017.11.02	Ilôt abattoir - Hôtel PERRIER - Traversière : Demande de subvention COCA
2017.11.03	Acquisition - Démolition et aménagement de sécurité emplacement hôtel PERRIER : demande de subvention COCA
2017.11.04	Aménagement et requalification du centre bourg : attribution et autorisation de signature marché (MAPA)
2017.11.05	Création régie
2017.11.06	Tarifs photocopies

1 - Opération « Aménagement du bourg »

Les travaux de démolitions sont terminés. Une première réunion a eu lieu avec l'entreprise choisie EUROVIA, en présence du bureau d'études PMM, de SAFEGE, SUEZ, SOGEA (réseaux eau et assainissement), du SIEL (électricité) et des représentants du Département pour la voirie. Ce sont des entreprises qui ont l'habitude de travailler ensemble.

Les travaux débiteront par les réseaux. La prochaine réunion aura lieu **le 13 février**. Une phase administrative a débuté par l'envoi des DICT. Eurovia va demander à un bureau de contrôle de repositionner les réseaux afin de mutualiser les tranchées. Ce travail est important pour que les entreprises se coordonnent et pour obtenir une vue d'ensemble de tous les réseaux sur une carte.

La prochaine réunion avec EUROVIA permettra d'aborder et de déterminer plus dans les détails le projet.

La source située sous l'hôtel PERRIER sera récupérée de manière à utiliser cette eau pour la fontaine de la place du Monument. Une autre se trouve sous la maison de Mme JACQUEMOT, celle-ci sera récupérée également. Les eaux de source pourront s'évacuer dans un réseau dédié pour être rejetées dans la nature au lieu d'aller à la station d'épuration. Les eaux de pluie seront également récupérées en séparatif pour être dirigées vers un bassin d'eaux pluviales. Dans l'attente du réaménagement de la rue principale du bourg jusqu'au rond point, ces deux réseaux seront mis en attente dans le réseau unitaire. Les séparatifs sont prévus à chaque rénovation du réseau de sorte que lorsque le dernier maillon sera prêt, toutes les eaux parasites puissent être déconnectées de la station d'épuration.

La partie « maçonnerie » sera sous-traitée à CARBON-LAMBERT.

M. MUZELLE demande si des décisions ont été prises au niveau du dépassement du mur. Madame Le Maire explique que ces décisions seront prises lors de la prochaine réunion avec l'entreprise EUROVIA. Le mur ne devrait pas être trop haut et les solutions proposées (et notamment pour le garde-corps) seront étudiées suivant ce qui sera conseillé et proposé.

2 - SIEL : compétence EPAT

La convention en cours est arrivée à échéance. Cette convention prévoit un conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement, incluant une expertise sur les différents réseaux et une assistance sur le financement des équipements publics à réaliser. Madame le Maire propose de choisir cette option 1 à **750 €**.

3 - Parc Aventure

• Point opérationnel par M. POIRON :

M. PORTE a été rencontré pour mettre en place un planning prévisionnel et répartir les tâches qui incombent à chacun.

Une phase élagage et abattage est en cours.

Le tracé des tyroliennes a été réalisé.

Le 15 février, le fournisseur du parc aventure commencera à le mettre en place, cette phase durera 5 semaines.

Des travaux auront lieu concernant les réseaux. Le 19 février les travaux de tranchées débuteront. Le Chalet d'accueil devrait être livré autour du 15 février. Le Chalet est un container qui sera habillé bois par M. GIGANDON.

Le parking sera réalisé vers l'usine à JAMBON.

Le 19 mars commencera l'aménagement du chalet.

L'ouverture est prévue pour les vacances de Pâques, le 10 avril prochain.

L'opération d'élagage et d'abattage est à la charge de la Commune en accord avec l'ONF, et a été mise dans le dossier de demande de subvention. Les arbres seront proposés à la vente par l'ONF. Le parc prendra les 2/3 du terrain, il y aura donc des possibilités pour ajouter des jeux à plus ou moins long terme.

Deux dossiers ont été déposés au titre des demandes de subvention.

Un dossier sera déposé au Département. Il y a eu 10 propositions qui ont été réceptionnées au titre de l'appel à partenariat « Sport Nature ». 4 ont été sélectionnées pour la 1^{ère} année dont VIOLAY.

Le label **sport nature** sera donc attribué à la Commune au cours de 2018, sous réserve que les points de complément soient réalisés.

Dans le cadre des opérations concernant ce label, il sera installé une cabine douche et des panneaux directionnels.

Ce label s'adresse aux sportifs (VTT descente, parapente...) mais aussi aux familles, aux scolaires (Parc Aventure, randonnées) et aux handicapés.

Le raid 42 aura lieu sur la commune de VIOLAY en septembre, il y aura un parcours handicapés qui sera ensuite maintenu et répertorié. Très peu de communes en disposent.

La région devrait nous subventionner au taux de 30 % . M. PORTE devrait déposer aussi un dossier auprès de la région celle-ci subventionnant les porteurs de projets privés au taux de 20 %.

Maisons Bulles

Madame le Maire explique qu'elle a été contactée par un couple qui recherche un terrain boisé pour installer des maisons bulles et kotas finlandais. Ces personnes sont venues à Violay et une parcelle appartenant au CCAS leur a été proposée. Celle-ci se trouve en direction de Fontbonne, après le parc Aventure. Ce bois est assez facilement exploitable, orienté sud - ouest. Les réseaux sont à proximité.

Projets de yourtes

Il s'agit d'un projet privé.

Chalets

Ce projet est lié au projet de Chalmazel. Le porteur de projet et les financeurs doivent se rencontrer prochainement pour discuter différents points et prendre des décisions.

4 - QUESTIONS DIVERSES

◆ Commission balisage et affichage :

Madame le Maire demande à cette commission d'avancer sur ce projet. Elle demande qu'un point soit fait courant mars afin qu'en mai il y ait un rendu de la commission.

Il convient d'avoir un dossier complet concernant le bourg. Des couleurs différentes de panneaux pourront être adoptées pour différencier les lotissements, les entreprises, les bâtiments communaux... Les supports (poteaux de fixation) coûtant très chers, Madame le Maire propose de conserver les existants dans la mesure du possible.

Au niveau du tourisme, il conviendra de penser au balisage directionnel. Un travail est à faire et devra être englobé dans le dossier de demande de subvention. Le Département devrait intervenir et donner des conseils sur ce qui pourrait être réalisé. Madame le Maire insiste sur le fait que la communication est très importante sur les différents sites touristiques, afin que les visiteurs puissent identifier rapidement leur localisation.

Mme COLLON précise que certains noms de hameaux sont effacés et doivent être remplacés, d'autres sont abimés (tordus). Madame le Maire demande un état des lieux.

◆ Commission déchets verts

Madame le Maire demande que soit mise en place cette commission rapidement afin d'étudier les différentes possibilités (broyage sur place, évacuation sur Balbigny, etc...) M. POIRON signale qu'il s'est déjà penché sur ce dossier et que les éléments sont à disposition de la commission. En ce moment, les déchets sont évacués à la déchetterie à BALBIGNY.

Madame COLLON demande si une mutualisation est prévue avec FOREZ-EST. Madame le Maire signale que c'est trop tôt et que Forez Est finalise la fusion. Sur le site de l'ancienne carrière, la paroi rocheuse existante qui fait environ 12 m de haut pourrait éventuellement être aménagée en mur d'escalade.

◆ **Commission finances**

Madame le Maire demande à cette commission d'étudier les domaines où pourraient être réalisées des économies.

◆ **Mutuelle**

Madame le Maire explique qu'elle a eu une proposition de signer une convention avec un assureur afin de faire bénéficier la population d'une réduction de 30 %, moyennant la mise à disposition d'une salle pour faire une réunion publique.

Après discussion, le conseil municipal signale que beaucoup d'entreprises proposent à leurs salariés un contrat. D'autre part, il apparaît difficile pour la commune, alors qu'elle est soumise au code des marchés publics de privilégier une entreprise plutôt qu'une autre.

Après renseignement auprès de l'AMF (Association des Maires de France), il apparaît que les mutuelles (à but non lucratif) peuvent effectivement passer via la mairie pour la mise à disposition d'une salle.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis défavorable.

◆ **Sophrologue**

Madame le Maire signale que l'infirmière Mme POINAS s'installe en tant que sophrologue et propose des séances individuelles ou en groupe.

◆ **CR4C**

Madame le Maire signale qu'elle a été contactée par le CR4C qui propose à VIOLAY d'être la ville de départ de la dernière étape le 1^{er} juillet. Cependant, une subvention de l'ordre de 2 500 € est sollicitée. La notoriété du Tour du Pays roannais est intéressante car elle génère une publicité et amène du public, mais le coût est élevé. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer lors de la prochaine réunion, lorsqu'elle en saura plus sur les conditions financières et notamment d'un éventuel engagement de Forez Est.

◆ **Contrat FISAC**

Il s'agit d'un dispositif pour les entreprises et commerces, qui était pris en charge par la CCI. Le département intervenait par le versement d'une subvention. Aujourd'hui, le Département n'a plus la compétence économique et n'intervient plus dans le FISAC. Cependant, ce dispositif est conservé en tant que FISAC mais c'est la Région, la Communauté de Communes et les Communes qui peuvent intervenir. C'est le principe de répartition entre les collectivités qui est mis en place. Il est impératif que la Commune verse une somme pour que la Région intervienne. C'est une plus value pour le village d'avoir des commerces avec de belles devantures. Le conseil municipal émet un avis plutôt favorable à ce principe car il y a un intérêt pour le village et un intérêt économique pour les commerçants. Le montant sera à déterminer lors d'une prochaine réunion.

◆ **Autorisation donnée au Maire pour régler les dépenses d'investissement**

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder au règlement des factures d'investissement avant le vote du budget.

◆ **Plateforme des 4 Croix**

Mr Muzelle demande qui sont les propriétaires de la zone d'activités des 4 croix. Madame le Maire explique que les ASF ont acheté les terrains et les ont rétrocédés à la Commune pour l'euro symbolique. Ceux-ci étant destinés à la réalisation d'une zone artisanale ou commerciale, elle devra être rétrocédée ultérieurement à Forez-Est.

◆ **Bike park**

Une personne est intéressée pour monter ce projet. Elle a été mise en contact avec l'association VTT de descente.

◆ **Commerçants et artisans**

Mr Muzelle demande si la commune fait travailler les commerçants et artisans de Violay.

Madame le Maire signale qu'effectivement, dans la mesure des possibilités, la Municipalité prête une attention particulière à faire travailler les artisans et commerçants de VIOLAY.

Mr Poiron précise que des difficultés sont parfois rencontrées pour mobiliser les artisans dans les délais demandés, mais qu'il maintient néanmoins la demande.

◆ **Chemins**

L'entretien des chemins intervient régulièrement. La numérotation va être un gros travail avec la pose des numéros dans les différents hameaux.

◆ **Prochaines réunions du conseil municipal :**

- Le 20 Février à 20 h
- Le 13 Mars à 20 h
- Le 24 Avril 0 20 h

◆ **Cinéma**

Séance gratuite : « Demain ».

Cette diffusion aura lieu **ce vendredi 26 janvier** à 20 h 00

◆ **Distribution des sacs poubelles**

- Le vendredi 02 février de 9 heures à 12 h 30 et de 15 h à 18 h.
- Le samedi 03 février de 9 heures à 11 h 30.

◆ **Forum des associations**

- Le samedi 09 juin après-midi.

Fait en Mairie, le 23 janvier 2018,

Le Maire,
Veronique CHAVEROT.

